

L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES GENS DU VOYAGE

Situation et perspectives



Illustration de Julien Revenu - Bande dessinée "Les gens du lieu", ADGVE, 2014, éditée par la DIHAL

FNASAT GENS DU VOYAGE

Fédération Nationale des Associations Solidaires et d'Action
avec les Tsiganes et les Gens du voyage

2016

SOMMAIRE

Positionnement dans l'insertion par l'économie des associations fédérées au sein de la Fnasat	5
PREMIÈRE PARTIE / Contexte et évolution de l'accompagnement des travailleurs indépendants	7
A- Contexte	8
1- Une plus grande réglementation encadrant les entreprises et certains métiers.....	8
2- La prise en compte de l'activité indépendante dans le cadre du RMI	8
B- L'évolution de la prise en compte des micro-entreprises en deux phases	8
1- Une phase de régularisation	8
2- Une phase d'exigence de rentabilité économique	9
DEUXIÈME PARTIE / La notion de développement économique appliquée aux micro-entrepreneurs « gens du voyage » : définition et analyse de la situation	11
A- La question du développement économique	12
1- Une définition.....	12
2- Les attentes des institutions.....	12
B- Le développement des activités sociales économiques des gens du voyage	13
C- Les éléments importants du contexte socio-économique	13
1- Le passage du RMI au RSA	13
2- La question de la sous-déclaration.....	13
3- L'échec du RSA pour la résorption de la pauvreté	14
D- Focus sur les freins au développement des micro-entreprises des gens du voyage	14
1- Les discriminations liées au statut et à l'appartenance à une « communauté ».....	15
2- L'illettrisme et l'analphabétisme.....	15
3- La dématérialisation des démarches administratives.....	15
4- La situation économique globale et la concurrence	16
5- Des obligations de plus en plus contraignantes - Le renforcement des obligations	16
6- La création d'entreprise : une réponse à l'exigence de démarches d'insertion	16
7- La crainte de la perte d'avantages sociaux et de ses conséquences	16
8- Compétences techniques : les limites de la transmission familiale	17
TROISIÈME PARTIE / Le sens du maintien de l'activité économique indépendante	19
A- Contribution à l'inclusion sociale et économique	20
1- Une participation active à l'économie	20
2- Les répercussions positives sur la dynamique familiale	20
3- Les apprentissages multiples autour de la gestion de l'entreprise	21

B- Les effets négatifs d'une cessation d'activité déclarée	22
1- Risque de retour à une activité non déclarée	22
2- Peu d'autres perspectives d'insertion	22
QUATRIÈME PARTIE / La question de l'emploi salarié chez les gens du voyage	23
A- Un bouleversement de l'organisation familiale	24
B- L'itinérance	24
C- Scolarité - formation - expérience	24
D- Représentations et discriminations	25
E- Culture du travail et rapport hiérarchique	25
F- La complexité administrative liée à l'emploi	25
G- Le marché du travail	25
CINQUIÈME PARTIE / La pertinence de l'accompagnement par les associations	27
A- Un préalable, la connaissance du public accompagné	28
B- Une technicité d'accompagnement	28
1- Instauration d'un lien de confiance	28
2- Prise en charge globale	29
3- Suivi administratif adapté, couplé à la domiciliation, en phase avec l'itinérance	29
4- Prise en compte des situations d'analphabétisme et d'illettrisme	29
5- Travail de médiation	29
6- Ouverture sur du développement	29
C- L'animation indispensable d'un réseau d'acteurs	30
D- RSA et réciprocité	30
SIXIÈME PARTIE / Perspectives et propositions	31
A- Les évolutions législatives et réglementaires	32
1- Accompagner la suppression de la loi de 1969	32
2- Porter une nouvelle approche des métiers réglementés	32
3- Faire reconnaître officiellement le métier de récupérateur de matériaux recyclables	32
B- Évolutions au niveau institutionnel	33
1- Faciliter la prise en compte des travailleurs indépendants par Pôle emploi	33
2- Favoriser l'accès à la formation et à la professionnalisation	33
3- Sensibilisation et accompagnement au salariat	34
4- Avec l'ensemble des institutions, réduire la fracture numérique	34
5- Avec les organismes gérant des prestations sociales	35
6- Faire reconnaître par les institutions la place déterminante des femmes	35

C- Évolutions internes aux associations 36

- 1- Mutualiser les bonnes pratiques et les ressources des adhérents à la Fnasat..... 36
- 2- Mettre en place un outil dématérialisé de veille, d'appui technique et de capitalisation des connaissances 36
- 3- Animer des espaces collectifs d'usagers..... 36
- 4- Créer, développer et aider à formaliser des structures de travail 37

Conclusion..... 39

Annexes 41

ANNEXE 1 – Présentation de la Fnasat – Gens du voyage 43

ANNEXE 2 – La prise en compte des particularités du public fait la spécificité des associations « gens du voyage » 45

Positionnement dans l'insertion par l'économique des associations fédérées au sein de la Fnasat¹

De l'intérêt d'un accompagnement spécifique² des micro-entreprises par les associations fédérées au sein de la Fnasat

Douze associations du réseau Fnasat ont participé à l'élaboration de ce document représentant la diversité des situations locales sur l'ensemble du territoire. Ces associations interviennent dans le cadre du RSA, dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle. Elles accompagnent 2 750 travailleurs indépendants (commerce ambulancier, prestations de service auprès des particuliers, forains...). Les femmes représentent environ 20 % des créateurs-trices. Elles participent dans environ 2/3 des entreprises créées par des hommes à la gestion de celles-ci, soit seules, soit conjointement avec le chef d'entreprise.

Concernant les gens du voyage, la catégorisation n'est pas à faire du fait de leur mobilité ou leur appartenance à un groupe social particulier, mais plutôt en fonction des problématiques qui en découlent, c'est ainsi que parmi les gens du voyage se trouvent des personnes autonomes auprès desquelles les associations n'interviennent pas.

Devant les questionnements associatifs et institutionnels, ces associations ont décidé de faire un état des lieux et d'analyser les pratiques mises en œuvre afin d'en évaluer la pertinence et de proposer des perspectives.

À l'origine, plusieurs raisons ont conduit les associations à agir dans ce domaine :

- Une aide à la création d'entreprise inadaptée à ce public de la part des services généralistes (chambres consulaires, boutique de gestion...) : logique d'études de marché, informations et stages de gestion trop complexes. De ce fait, peu ou pas d'entreprises déclarées, des situations administratives non conformes...
- La demande des Voyageurs formulée auprès des associations avec lesquelles ils étaient en lien (courrier, centres sociaux, animations diverses, etc.) d'être aidés dans ce domaine de l'insertion par l'économique.
- La demande des acteurs de l'action publique, notamment lorsque le RMI s'est mis en place en 1988, puis le RSA en 2009, de mettre en œuvre des actions qui pourraient être

1. Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et Gens du Voyage. La fédération représente 93 associations et 10 collectivités adhérentes.

2. Le terme « spécifique » recouvre des actions adaptées de droit commun par lesquelles les associations accompagnent tant les publics que les acteurs pour l'accès ou l'accessibilité du droit.

contractualisées dans les contrats d'insertion, puis dans les contrats d'engagements réciproques (CER).

En France, les associations gens du voyage, relevant de la loi 1901, ont vu le jour à partir des années 1970 pour défendre les droits des Voyageurs. Elles ont joué un rôle historique de médiateurs en exprimant les besoins des populations et en mettant en lumière des problématiques sociales.

L'originalité des associations est de venir compléter l'action publique sur des sujets particuliers. Les associations de la Fnasat proposent ainsi :

- o Des actions adaptées aux problématiques et au statut administratif des personnes gens du Voyage (cf. tableau en annexe 1), illettrisme, mobilité, vie de famille, transmission intergénérationnelle...
- o Des actions en lien et en complémentarité avec un accompagnement social global des personnes.

Plusieurs associations ont de nombreuses années d'expérience dans ce domaine, d'autres ont développé ce secteur plus récemment, notamment à la demande des gens du voyage ou des pouvoirs publics.

Cela a permis des évolutions notables : une majorité des Voyageurs a aujourd'hui une activité économique déclarée et a gagné en autonomie et citoyenneté. Néanmoins, cet accompagnement n'aboutit que rarement à la sortie du dispositif RSA.

Il s'avère également nécessaire de poser la question du salariat, soit comme alternative soit comme complément à l'activité indépendante.

Alors que le secteur de l'insertion par l'économique fait face à une conjoncture défavorable et à une logique de maîtrise des dépenses publiques, ces associations se posent une nouvelle question : en quoi l'accompagnement par les associations de la Fnasat, s'il n'aboutit pas, dans la majorité des cas, à la sortie du RSA, continue-t-il de participer activement à l'inclusion sociale et économique des personnes ?

PREMIÈRE PARTIE /
**Contexte et évolution de
l'accompagnement des travailleurs
indépendants³**

³.Études tsiganes, n°12, 1998.

A- Contexte

1- Une plus grande réglementation encadrant les entreprises et certains métiers

D'une part, le renforcement des obligations et l'augmentation des contrôles sur les activités non salariées coïncident avec la loi de la modernisation de l'économie et du régime de la micro-entreprise dans les années 1990 qui a simplifié la gestion des entreprises. D'autre part, certains Voyageurs qui travaillent de manière informelle souhaitent régulariser, faire reconnaître leurs activités et passer du statut administratif de « nomade » à celui de « forain »⁴.

2- La prise en compte de l'activité indépendante dans le cadre du RMI

La création du Revenu minimum d'insertion (RMI), en 1988, et l'accompagnement qui y est associé agissent comme un levier pour légaliser les activités. Le RMI permet d'atténuer les coûts consécutifs à la légalisation (taxes, cotisations), parfois même d'investir dans le développement de l'entreprise par le biais de dispositifs propres à certains départements.

Les associations passent alors de la prise en compte du travail informel⁵, dont les ressources sont déclarées de manière aléatoire à la Caf, à l'accompagnement à la création d'entreprise. Ce processus de régularisation rend visible l'activité et favorise ainsi l'insertion.

B- L'évolution de la prise en compte des micro-entreprises en deux phases

1- Une phase de régularisation

Une première phase où la régularisation est reconnue comme une plus-value par les institutions : DDASS, conseils généraux, Caf, services des impôts, chambres consulaires.

À la mise en place du RMI, l'insertion n'est pas la condition de la prestation mais constitue un objectif à atteindre. « *[Elle] ne s'impose pas tant aux allocataires qu'à l'ensemble du corps social appelé à se mobiliser* »⁶. De plus, elle ne passe pas prioritairement par l'insertion professionnelle. La création de micro-entreprise est alors considérée comme une démarche positive d'insertion sociale.

4. Passage du carnet de circulation avec visa trimestriel à la gendarmerie au livret de circulation avec visa tous les 2 ans.

5. Statut de chiffonnier ne nécessitant pas une inscription en chambre consulaire.

6. EYDOUX A., TUCHSZIRER C. Du RMI au RSA : les inflexions de la solidarité et de la gouvernance des politiques d'insertion, Document de travail, n°134, Centre d'étude de l'emploi, novembre 2010. <http://www.cee-recherche.fr>.

2- Une phase d'exigence de rentabilité économique

Une seconde phase où la rentabilité « économique » des entreprises devient l'objectif à atteindre à plus ou moins court terme.

La loi du 18 décembre 2003 en confiant aux départements la gestion du RMI marque le début de cette phase. Ce transfert s'accompagne d'un renforcement des obligations d'insertion à visée professionnelle. Les conseils généraux dans le cadre des contrats d'insertion exigent une augmentation des chiffres d'affaires des entreprises et incitent à la création d'entreprise les personnes sans activité.

Ces nouvelles exigences amènent à s'interroger sur la notion de développement économique.

DEUXIÈME PARTIE /

**La notion de développement
économique appliquée aux micro-
entrepreneurs « gens du voyage » :
définition et analyse de la situation**

**Qu'appelle-t-on développement économique
et qu'en est-il de son application aux gens du voyage dans un
contexte socio-économique de crise ?**

A- La question du développement économique

1- Une définition

Une définition⁷ en terme macro-économique nous aide à appréhender cette notion « *Le développement économique nécessitant notamment de la création de richesses, on associe développement économique et "progrès", puisqu'il entraîne, généralement, une progression du niveau de vie des habitants. On parle alors d'amélioration du bien-être social (au sens économique). La volonté de concilier simple développement économique et progrès ou amélioration du bien-être a mené à forger, à côté des indicateurs de développement traditionnels (PNB, PIB), d'autres indicateurs, tels que l'indice de développement humain (IDH) »* « *L'IDH a été créé pour souligner que les personnes et leurs capacités devraient constituer le critère ultime pour évaluer le développement d'un pays, pas seulement la croissance économique* »⁸. Cette mesure prend en compte « *les facteurs sociaux, culturels, éducatifs et de santé.* »⁹

2- Les attentes des institutions

Globalement, les institutions en charge du RSA, visent l'augmentation du chiffre d'affaires avec pour objectif la sortie du RSA socle. Cela au risque de déconnecter l'entreprise des autres problématiques familiales et de faire abstraction de la fonction d'inclusion sociale de l'activité professionnelle.

Pour certains conseils départementaux, l'exigence est soit le développement de l'activité sur plusieurs années soit l'arrêt des entreprises ne permettant pas aux personnes de sortir du RSA socle.

La définition macro-économique, plus large que les attentes des institutions, nous invite à approfondir le sens du développement de l'activité économique des gens du voyage.

7. Wikipédia.

8. United Nations Development Programme – Human Development Report. <http://hdr.undp.org/fr/content/indice-de-d%C3%A9veloppement-humain-idh>.

9. Mesure du progrès social économique et social. http://www.insee.fr/fr/insee_regions/f-comte/themes/multithemes/developpement_durable/01_03_idh.pdf.

B- Le développement des activités sociales économiques des gens du voyage

Pour la plupart des gens du voyage accompagnés par les associations, le développement économique ne fait pas sens en tant que tel. L'économie familiale et celle de l'entreprise sont totalement imbriquées. De ce fait, ils ne perçoivent pas l'entité entreprise. Le « travail » correspond au besoin de maintenir un mode de vie. Le revenu de l'activité intègre celui de la famille avec les prestations familiales et le RSA.

Les associations partagent, avec les institutions, la recherche de développement des entreprises pour leur pérennisation, en vue de l'autonomie des personnes. L'accès direct au développement « hausse du chiffre d'affaires » est limité à quelques travailleurs indépendants mais l'activité est un levier pour l'insertion, d'autant que le contexte socio-économique est difficile.

C- Les éléments importants du contexte socio-économique

1- Le passage du RMI au RSA¹⁰

La décentralisation progressive conduit à un transfert des responsabilités de l'État aux départements qui se voient confier le financement et le pilotage de l'insertion, dans des conditions organisationnelles et financières problématiques. Certains départements voient le nombre de leurs allocataires augmenter fortement au fil des années sans obtenir de financements additionnels. Globalement le poids du budget RSA dans le budget social déjà très important pose problème aux départements.

2- La question de la sous-déclaration

La question de la sous-déclaration et des fraudes aux allocations avec l'augmentation des contrôles est posée officiellement : « Les ressources [de l'activité], en l'absence de tiers déclarant, sont difficiles à contrôler. Le futur dispositif devra intégrer cette problématique de prévention de la sous-déclaration. »¹¹ et se concrétise par la multiplication des contrôles de ressources par la Caf.

La sous-déclaration, qui est souvent évoquée dans toutes les phases de l'accompagnement, parasite le regard qui est porté sur les personnes.

10. EYDOUX A., TUCHSZIRER C. Du RMI au RSA : les inflexions de la solidarité et de la gouvernance des politiques d'insertion, Document de travail, n°134, Centre d'étude de l'emploi, novembre 2010. <http://www.cee-recherche.fr>.

11. Le livre vert vers un revenu de solidarité active, le Haut-Commissariat aux solidarités actives contre la pauvreté - février 2008 - (p 5). La politique de contrôle de la branche Famille de la Sécurité sociale pour lutter contre la fraude, Point presse de la CNAF, Paris, Le Procopé, Daniel Lenoir, directeur général de la CNAF, 23 05 2014.

Or, la plupart des contrôles ne révèlent pas d'écart important entre le niveau de vie et les revenus déclarés. « En 2013, 90 % des fraudes détectées au sein de la branche Famille de la Sécurité sociale correspondent à des "petites" fraudes dont certaines peuvent même être assimilées à des fraudes "de survie" »¹².

Le rôle des associations est :

- d'informer des risques encourus en cas de sous-déclaration,
- de rappeler les droits et les devoirs,
- d'accompagner les personnes aux conséquences d'une augmentation du chiffre d'affaires (hausse des cotisations, sortie de la CMU...).

3- L'échec du RSA pour la résorption de la pauvreté

La loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le RSA a profondément modifié les modalités d'accompagnement socioprofessionnel. Elle stipule que « l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficultés concourt à la réalisation de l'impératif national de lutte contre la pauvreté et les exclusions ». Il est également noté que les personnes allocataires bénéficient d'un accompagnement qui doit faciliter une insertion professionnelle durable.

La loi met en avant l'importance de la mise en activité des allocataires, et affirme la volonté des conseils départementaux et de l'État d'orienter vers l'emploi un maximum de personnes.

Ainsi la pression sur les travailleurs indépendants pour une meilleure rentabilité de leur entreprise s'accroît. Cependant que « l'analyse des trajectoires des bénéficiaires du RSA montre que le dispositif n'est performant ni en matière de retour à l'emploi ni en matière d'amélioration des revenus. (...) Le RSA s'est révélé impuissant à réduire significativement la pauvreté. Faute de résultats probants, l'indicateur qui mesure la sortie de la pauvreté a d'ailleurs disparu, signant l'abandon de l'objectif initial »¹³.

C'est dans ce contexte que les associations ont pu constater l'échec de la fonction transitoire du RSA et la persistance d'un cumul RSA et activité indépendante.

D- Focus sur les freins au développement des micro-entreprises des gens du voyage

Il est important de connaître les difficultés que peuvent rencontrer les personnes dans l'exercice de leur activité pour comprendre ce qui limite la croissance du chiffre d'affaires. Ces freins sont nombreux :

12. La politique de contrôle de la branche Famille de la Sécurité sociale pour lutter contre la fraude, Point presse de la CNAF, Daniel Lenoir, directeur général de la CNAF, Paris, Le Procopé, , 23 05 2014.

13. Le pari perdu de la réduction de la pauvreté par le RSA, in *Connaissance de l'emploi*, n°105, juin 2013. <http://www.cee-recherche.fr/>

1- Les discriminations liées au statut et à l'appartenance à une « communauté »

Les préjugés et la méfiance des clients potentiels se fondent très souvent sur le faciès, le nom de famille assimilé à des origines, l'absence d'adresse fixe, etc.

Le statut de non sédentaire (problème des mentions « SDF », « rattachement », « adresse postale » sur les documents officiels liés à l'entreprise...) accentue la méfiance voire la suspicion.

Ces discriminations influent sur la dynamique personnelle : en réaction à la discrimination subie, les travailleurs indépendants mettent en place des stratégies visant à ne pas être identifiés en tant que « Voyageurs » ce qui bride leur démarche commerciale. Par ailleurs, ils ont tendance à penser que toutes leurs difficultés sont liées à leur appartenance, ce qui les empêche parfois de prendre conscience de leurs propres lacunes.

Pour certains métiers l'itinérance est perçue comme un frein à la fidélisation d'une clientèle et au suivi du travail réalisé (service après-vente non effectué).

Face à la raréfaction des lieux de séjour en caravane et au coût du voyage, les avantages qui lui sont liés disparaissent, notamment celui d'une clientèle sans cesse renouvelée. Cette sédentarisation « subie » confronte les personnes, de fait, à la concurrence locale. De plus, l'itinérance peut constituer une limite à la régularité des entretiens dans le cadre de l'accompagnement classique à l'insertion ; elle peut également entraver l'accès à la formation.

2- L'analphabétisme et l'illettrisme

L'analphabétisme et l'illettrisme entraînent une dépendance dans la gestion de l'entreprise.

Ce faible niveau de connaissances entraîne un manque de confiance et de professionnalisme qui complique l'exercice de l'activité au quotidien (établissement de devis et factures, manque de vocabulaire pour s'exprimer, notamment auprès de la clientèle...).

Les organismes de gestion de droit commun n'ont pas le temps et ne sont pas missionnés pour suivre dans sa globalité l'ensemble des démarches administratives : RSI, RSA, CMU, impôts, nonobstant les spécificités liées à la domiciliation. Les Voyageurs doivent donc chercher des interlocuteurs pour les aider dans leurs démarches.

3- La dématérialisation des démarches administratives

La dématérialisation croissante des démarches administratives pour les travailleurs indépendants est lourde de conséquences. Cette évolution ne prend pas en compte les particularités et les complexités individuelles et en ce sens menace l'accès au droit des plus fragiles.

De plus, l'accueil physique et téléphonique des institutions est réduit ce qui oblige les usagers à faire appel aux services sociaux et associations spécialisées

Les travailleurs sociaux sont alors confrontés à des problématiques administratives et de plus en plus sans la possibilité de recourir à un interlocuteur référent au sein de l'organisme concerné.

4- La situation économique globale et la concurrence

Aujourd'hui dans une économie globalisée, les gens du voyage ont vu progressivement certaines de leurs activités professionnelles devenir économiquement obsolètes. Certains ont développé de nouveaux champs d'activité, qui ont été rapidement investis par leurs pairs. La paupérisation additionnée à la conjoncture ne laissent plus qu'une faible part de marché à leurs activités, où sévit une concurrence toujours plus forte. L'arrivée de produits importés à bas prix et les nouveaux modes de commercialisation (internet) agissent à la façon d'un rouleau compresseur sur ces activités basées à l'origine sur le colportage de marchandises directement auprès des particuliers.

5- Des obligations de plus en plus contraignantes - Le renforcement des obligations, des normes (qualification, règles de sécurité, avoir une nacelle pour élaguer...)

Le statut de l'auto-entrepreneur (2009) a renforcé l'application de la réglementation des activités artisanales pour l'ensemble des métiers du bâtiment, avec obligation d'être titulaire d'une qualification professionnelle. Pour des personnes ayant été peu ou pas scolarisées, dont le mode d'apprentissage et de transmission passe par l'oral et l'expérience sur le terrain de père en fils, l'exercice de ces activités est désormais inaccessible.

6- La création d'entreprise : une réponse à l'exigence de démarches d'insertion

Avec le renforcement de l'obligation d'insertion professionnelle, se développent des mécanismes qui s'opposent à l'insertion : des personnes (depuis peu aussi les conjoints d'entrepreneurs) créent une entreprise, soit sur injonction, soit pour contourner l'obligation de trouver un travail salarié. Ces personnes ne sont pas à priori les plus à même de développer leur activité et l'augmentation du nombre d'entreprises renforce la concurrence.

7- La crainte de la perte d'avantages sociaux et de ses conséquences

Augmenter le chiffre d'affaires entraîne la diminution ou la perte du RSA socle dès le trimestre suivant, alors que les revenus de l'activité professionnelle peuvent diminuer fortement simultanément.

Les droits connexes au RSA : CMU, aides diverses et accompagnement économique et social peuvent être impactés ce qui amène une plus grande complexité administrative et engendre des coûts supplémentaires à la famille. Ces impacts sont difficiles à mesurer et à anticiper, ils entraînent un sentiment d'insécurité accentué par l'irrégularité des revenus du travail indépendant. Ce mécanisme peut expliquer en partie la peur de développer son activité ou le recours à la sous-déclaration assurant une stabilité financière.

8- Compétences techniques : les limites de la transmission familiale

Les Voyageurs travailleurs indépendants ayant bénéficié d'une transmission familiale auto-évaluent leurs compétences.

Il n'est pas rare de rencontrer un entrepreneur convaincu de ses compétences alors qu'elles correspondent peu ou pas aux exigences des entreprises. Le père formant son fils transmettra alors ses lacunes sans même en avoir conscience.

Ils sont peu enclins à une remise en question de leur pratique professionnelle qui viendrait entamer leur confiance en eux et invaliderait les connaissances de leurs pairs.

Du fait de l'ensemble de ces freins, nombre d'entreprises ne sont pas « rentables » au seul sens de l'accroissement du chiffre d'affaires, il convient alors d'envisager une autre approche de la notion de développement économique.

Il s'agit de voir le développement économique en relation directe avec l'ensemble des aspects d'inclusion sociale (valorisation des compétences, accès aux droits, impacts sur la famille...).

À partir de cette nouvelle dimension, il devient possible de répondre, sur la base de l'expérience, aux questions suivantes :

- *Quels sont les intérêts du maintien de l'activité économique pour les gens du voyage ?*
- *Dans quelle mesure l'emploi salarié constitue-t-il une alternative ?*
- *En quoi les associations de la Fnasat sont-elles pertinentes et légitimes pour l'accompagnement de ces entrepreneurs ?*

TROISIÈME PARTIE /
**Le sens du maintien de l'activité
économique indépendante**

Les effets du maintien de l'activité économique sont multiples sur le plan de l'inclusion sociale et économique. A contrario, la cessation de l'activité peut mettre à mal cette dynamique d'insertion.

A- Contribution à l'inclusion sociale et économique

1- Une participation active à l'économie

En déclarant son activité auprès des chambres consulaires ou de l'État, la personne a les mêmes droits et obligations que tout autre travailleur indépendant.

À ce titre, elle fait acte de solidarité et de responsabilité citoyenne par le paiement des cotisations, des impôts et des assurances professionnelles.

Elle participe à l'économie locale - présence sur les marchés, animations foraines, prestations diverses, artisanat... - et contribue au maintien du lien social.

De plus en plus de personnes utilisent les outils de tout travailleur indépendant : cabinet de secrétariat téléphonique et/ou comptable, l'informatique et de plus en plus souvent la présentation de son activité sur internet.

2- Les répercussions positives sur la dynamique familiale

Valorisation de la personne

En devenant travailleur indépendant, la personne est reconnue par la société comme individu à part entière, non associé systématiquement à un groupe. Par ailleurs, il s'agit d'un statut valorisant socialement, le travailleur indépendant étant considéré alors comme « actif », et familialement, comme support identificatoire pour ses enfants.

Implication sociale

Ce statut participe à l'entrée dans le monde administratif (première déclaration de revenus aux impôts par exemple). C'est aussi l'occasion de comprendre l'organisation de la société : comment les cotisations collectées sont redistribuées dans le cadre de la solidarité nationale et comment la cotisation foncière des entreprises permet aux communes de fonctionner.

Cette expérience renforce la prise de conscience par les parents d'une nécessaire scolarisation des enfants pour plus d'autonomie dans leur vie future.

La reconnaissance du rôle des femmes

Les femmes, qu'elles soient créatrices d'entreprises, co-gestionnaire ou gestionnaire de fait de l'entreprise, affirment un rôle central au sein de la famille. Leurs compétences en matière de contacts avec les administrations, et leurs connaissances particulières en font des interlocutrices

privilégées. Elles interviennent aussi souvent comme personnes relais pour les proches. Ce rôle n'a cependant pas de reconnaissance officielle : le statut de conjoint collaborateur, (peu intéressant socialement) ne s'applique pas aux personnes qui vivent maritalement.

Émergence de l'idée de développement

Les associations constatent une intégration progressive de nouvelles logiques.

L'idée de développement économique émerge : les revenus déclarés constituent une garantie de ressources pour une demande de prêt (achat d'un terrain), la réussite de l'activité indépendante est alors associée aux projets de la famille.

L'intérêt pour chacun de s'immatriculer auprès des chambres consulaires est mieux compris. Le travail en famille est plus aisé si chacun crée sa propre entité ; possibilité de se remplacer en cas de besoin ou de travailler sur plusieurs chantiers, plus de chance d'être tirés au sort les jours de marché...

Autonomisation et professionnalisation

L'accompagnement des associations dans la gestion administrative et le développement économique de leur entreprise favorise l'entrée dans une démarche d'apprentissage. La pratique professionnelle et les compétences sont questionnées (porte à porte, présence sur internet, concurrence, obligation de qualification...). Certains entament un parcours de formation avec valorisation de leurs acquis dans le cadre de dispositifs adaptés.

Dans ce contexte, les jeunes prennent modèle sur leurs parents et s'engagent plus tôt dans une activité indépendante, s'approprient plus facilement la gestion de celle-ci et envisagent l'accès à de nouvelles activités.

3- Les apprentissages multiples autour de la gestion de l'entreprise

Le travailleur indépendant doit développer des compétences en matière de gestion administrative, de stratégie commerciale, de veille juridique...

Selon les niveaux de compétences acquises en lecture-écriture-calcul, ils peuvent plus ou moins approfondir ces domaines.

La gestion de l'entreprise amène la personne à utiliser l'outil informatique (site internet, paiement des cotisations...) réduisant ainsi la fracture numérique qui est très présente chez les gens du voyage.

Par ailleurs, la prise en compte des échéances (paiement des cotisations, cotisation foncière des entreprises...) nécessite une projection dans le temps qui modifie progressivement leur fonctionnement de « vie au jour le jour ».

B- Les effets négatifs d'une cessation d'activité déclarée

1- Risque de retour à une activité non déclarée

Pour des raisons diverses - exigence de conformité aux réglementations, pression trop importante autour des revenus, voire demande de cessation d'activité par les commissions RSA - certains sont contraints de radier leur entreprise et de s'inscrire dans de nouvelles démarches d'insertion (chantier d'insertion Pôle emploi, PLIE, ...).

2- Peu d'autres perspectives d'insertion

Les associations observent deux tendances :

- Ceux qui poursuivent leur activité, de manière non déclarée, reviennent à des pratiques qui les éloignent du droit commun. Les démarches d'insertion qui leur sont proposées n'ont pas de sens pour eux, ils font alors valoir leurs difficultés et mode de vie pour continuer à bénéficier des minima sociaux.
- Ceux qui arrêtent réellement l'activité se retrouvent sans autre perspective d'insertion car l'accès de ce public au salariat est rare. Comme l'ont constaté les associations, celui-ci nécessite la levée de nombreux freins et un accompagnement/médiation. Le point suivant décline l'ensemble de ces difficultés.

QUATRIÈME PARTIE /

**La question de l'emploi salarié chez
les gens du voyage**

Il faut différencier l'emploi saisonnier, qui est une pratique traditionnelle exercée en famille, des autres types d'emploi. Précisons que l'offre d'emploi saisonnier s'est réduite du fait de la mécanisation du travail. Malgré les atouts de cette population (flexibilité, capacité d'adaptation...), les freins à l'emploi restent prépondérants.

A- Un bouleversement de l'organisation familiale

Chez les gens du voyage, chacun doit être au service des besoins quotidiens du groupe. Être salarié implique une individualisation car l'obligation de respecter des horaires de travail prend le pas sur la disponibilité à la famille. Un voyageur salarié s'expose aussi à être raillé par les autres Voyageurs de son entourage.

La famille peut toutefois changer de regard en appréciant la stabilité financière qu'apporte le salariat (accès aux prêts...).

B- L'itinérance

En premier lieu, l'itinérance, qu'elle soit voulue ou subie, est un facteur de complication pour accéder à l'emploi dit « classique ». L'individu va hésiter à s'engager dans un emploi salarié qui peut le couper de son groupe familial.

Par ailleurs, le fait de ne pas avoir d'adresse fixe est ressenti par les employeurs comme un risque potentiel d'absence ce qui entraîne une discrimination¹⁴.

C- Scolarité - formation - expérience

Alors que la scolarité classique est souvent abandonnée dès 12 ans au profit des cours par correspondance du CNED, une première volonté d'accéder au salariat se manifestera tardivement, sans expérience reconnue et sans réelle connaissance des exigences du marché du travail.

L'absence de formation est une autre source de difficulté. Au-delà des situations d'illettrisme récurrentes, le niveau de compétences n'est pas en adéquation avec les attentes des entreprises. Très tôt, les jeunes hommes suivent leur père sur leurs activités professionnelles leur permettant d'acquérir un savoir-faire professionnel. Ce transfert générationnel n'est cependant pas facile à valoriser dans le cadre d'une recherche d'emploi salarié.

14. <http://www.defenseurdesdroits.fr/fr/competences/missions-objectifs/lutte-contre-les-discriminations>.

Les jeunes femmes, quant à elles, apprennent auprès de leur mère à gérer le foyer. Certaines, notamment celles qui voyagent peu, envisagent d'accéder à une activité professionnelle après avoir élevé leurs enfants.

D- Représentations et discriminations

Les recruteurs voient en général les gens du voyage par le prisme communautaire et l'image négative véhiculée par certains médias. Même s'ils reconnaissent le potentiel de la personne, ils auront tendance à retenir un autre candidat.

E- Culture du travail et rapport hiérarchique

Se soumettre à une hiérarchie n'est pas simple pour quelqu'un qui a toujours travaillé à son compte, à son rythme et dans un environnement familial.

Des fonctionnements de travail différents et méconnus de part et d'autres peuvent créer des incompréhensions et des malentendus.

F- La complexité administrative liée à l'emploi

Un autre frein réside dans la méconnaissance des aspects législatifs du monde du travail. (CDD/CDI, fiche de salaire, droit aux allocations de retour à l'emploi...). Cela entraîne des complications dans les démarches administratives et l'accès aux droits sociaux, complications renforcées par l'itinérance et le statut administratif. Par exemple, les Voyageurs qui sont dans une recherche de contrat temporaire, s'ils souhaitent conserver leur statut de travailleur indépendant, peuvent se voir refuser l'inscription à Pôle emploi ou seront inscrits en catégorie 5 sans accompagnement.

Ces complexités contribuent à véhiculer une image négative de l'emploi salarié au sein de ce public.

G- Le marché du travail

L'offre d'emploi susceptible de convenir à ce public est un travail temporaire, peu ou pas qualifié, avec une mise en relation rapide et directe avec l'employeur, une rémunération assez

attractive et des conditions de travail qui peuvent être difficiles (construction de routes, travail de nuit...).

Face à la pénurie de ce type d'offres et conscients de leur profil, les Voyageurs considèrent l'emploi salarié comme inaccessible.

Les dispositifs d'aide à l'emploi (chantiers et entreprises d'insertion, associations intermédiaires...), quant à eux, doivent répondre à des objectifs d'insertion durable souvent incompatibles avec la mobilité et les attentes des Voyageurs. De ce fait, l'accès à ces dispositifs se limite à ceux qui se sont sédentarisés.

Les perspectives d'amélioration de l'accès à l'emploi ne peuvent s'envisager qu'à moyen et long terme. Il est nécessaire d'engager des moyens importants afin de lever les freins et mettre en œuvre une médiation entre la population, les services de l'emploi et le monde de l'entreprise.

L'insertion par l'emploi salarié est à ce jour peu réaliste pour le plus grand nombre. Se pose la question de la pertinence du maintien de l'activité indépendante dite « non viable économiquement », conjugué à un accompagnement spécifique.

CINQUIÈME PARTIE /
**La pertinence de
l'accompagnement par les
associations**

Par accompagnement, la Fnasat désigne l'ensemble des actions mobilisées au sein des associations visant à offrir aux entrepreneurs concernés, un appui et les ressources dont ils ont besoin pour leur permettre d'accéder à une plus grande indépendance dans la gestion administrative de leur entreprise.

Actuellement, dans un contexte global d'augmentation des contraintes pour les collectivités et les institutions, les offres des services d'accueil au public tendent à disparaître, au profit d'une dématérialisation des démarches et de la mise en place de plateformes téléphoniques.

Les organismes de gestion ne prennent pas en charge le suivi administratif global de personnes illettrées (RSI, impôts, et autres déclarations). Ils n'interviennent pas sur le volet social (RSA/Caf, CMU...) ce qui aboutit souvent à des dettes de charges et à la rupture de droits.

L'accompagnement des associations du réseau Fnasat s'appuie sur plusieurs axes.

A- Un préalable, la connaissance du public accompagné

Alimentées par l'expérience de l'accompagnement, les associations, pour certaines d'entre elles depuis plusieurs dizaines d'années, ont capitalisé une importante connaissance du public gens du voyage dans la diversité de son fonctionnement. (cf. annexe)

Pour soutenir les associations dans leur missions, la Fnasat a développé une maîtrise du cadre réglementaire afférent tant au statut des personnes qu'à l'accès aux droits.

Cette expertise s'est construite au fil de la professionnalisation des structures et de l'évolution des dispositifs. Elle est fondée sur la volonté de maintenir un partenariat étroit entre les acteurs associatifs et institutionnels de la création d'entreprise et de l'insertion professionnelle.

B- Une technicité d'accompagnement

La mission des associations consiste, en premier lieu, à donner la possibilité aux personnes d'exercer légalement leurs savoir-faire professionnels. Dans ce but, une interaction continue est à l'œuvre entre les besoins et l'adaptation de l'accompagnement, dans l'objectif transversal de promotion des personnes.

1- Instauration d'un lien de confiance

Les associations ont développé des compétences d'accueil spécifiques : mise en confiance par la rencontre et le dialogue, intérêt porté à la culture, possibilité de recevoir les familles, les groupes et pas seulement le travailleur indépendant.

2- Prise en charge globale

Une approche globale de la personne (accès aux droits, santé, habitat, justice, insertion...) constitue le point d'appui pour travailler sur le développement économique et social des familles. L'insertion par l'économique est souvent le moteur pour d'autres projets de la famille comme la scolarisation des enfants et les apprentissages des jeunes ou un projet d'habitat par exemple. Cette forme d'accompagnement facilite la déconstruction des représentations, la réceptivité face aux informations sur les droits, les devoirs et la citoyenneté (à quoi servent les cotisations sociales, les impôts et les taxes ? d'où viennent l'argent pour le RSA, la CMU ? qu'est-ce qu'un contrôle Caf ? en quoi consiste-t-il ? quelles ressources doit-on déclarer à la Caf ?...).

3- Suivi administratif adapté, couplé à la domiciliation, en phase avec l'itinérance

Les associations ont conçu, sur mesure, des actions d'accompagnement administratif qui s'appuient sur l'élection de domicile et la gestion du courrier. Cette domiciliation permet de maintenir des contacts réguliers avec les Voyageurs. La réexpédition du courrier sur les lieux de séjour permet notamment d'identifier et traiter les situations administratives devant être réglées rapidement.

Les personnes, grâce à ce suivi administratif et à la création d'outils adaptés (facturier, cahier de recettes, de devis...), trouvent de nouveaux repères et intègrent les règles s'appliquant aux travailleurs indépendants.

4- Prise en compte des situations d'analphabétisme et d'illettrisme

Les associations ont développé un savoir-faire qui, non seulement permet un accueil non sélectif, mais aussi promeut l'utilisation de l'écrit dans l'ensemble des actes administratifs et les différents ateliers qu'elles proposent.

5- Travail de médiation

L'intervention et la médiation auprès des institutions de droit commun s'imposent de plus en plus du fait de la complexité des situations et des démarches afférentes.

6- Ouverture sur du développement

La connaissance des activités professionnelles et de leurs pratiques permet à certaines associations de proposer des pistes de développement ou de diversification, en faisant entre autres la passerelle vers les dispositifs de droit commun, notamment la VAE (Validation des acquis de l'expérience), la formation et l'emploi. Cependant la concrétisation de ces projets nécessite un investissement important, la formation des équipes et des financements dédiés.

C- L'animation indispensable d'un réseau d'acteurs

Les associations du réseau assurent une interface entre les institutions et les gens du voyage.

- Appui et information auprès des acteurs (sociaux ou administratifs) non avertis.
- Création de passerelles entre le monde professionnel des Voyageurs et celui des sédentaires (notamment par la formation professionnelle).
- Répartition des missions dans la collaboration avec les partenaires (ADIE, boutiques de gestion...), mais aussi en interne dans l'ensemble du déroulement de l'accompagnement du contrat d'engagements réciproques : référence RSA, gestion, développement, accompagnement social.

D- RSA et réciprocité

La contractualisation RSA, quel que soit l'organisme référent, est un moment privilégié pour travailler avec les personnes la question de l'insertion par l'économique. Les exigences des départements (obligation de travail pour les deux personnes d'un couple, développement de l'activité, viabilité de l'entreprise, changement de référent...) sont parfois inadaptées au public, d'un autre côté un public éloigné voire réticent aux actions de droit commun. Les associations sont alors dans une position délicate et tentent de faire bouger les lignes des deux côtés : le public et les institutions.

En favorisant la stabilité sociale de la personne, les associations du réseau Fnasat influent sur le bon développement de l'entreprise. En travaillant sur le développement économique, elles interviennent sur l'ensemble des aspects sociaux, notamment sur l'inclusion sociale. En participant aux activités sur les territoires (quartiers ou territoires ruraux), les entreprises contribuent aux dynamiques locales (exemple : marchés ; fêtes foraines ; petits travaux de proximité, etc.).

Cette triple entrée corrobore l'idée de développement économique associé au progrès et à l'amélioration du bien-être social. Elle s'inscrit dans une perspective à moyen et long terme dont l'activité indépendante est le support. L'exigence de « viabilité » de l'entreprise est alors secondaire. Toutefois, ce travail n'est pas suffisamment reconnu et les associations se voient remises en question dans leur action.

Les moyens de leur mission se réduisent alors même qu'elles ont pu démontrer la nécessité de les renforcer pour de nouvelles actions (accompagnement à l'emploi, animation d'ateliers adaptés, mise en œuvre de formation qualifiante...). De nombreuses initiatives ont montré leur efficacité mais n'ont pu être développées pour ces raisons.

C'est dans ce contexte que les associations souhaitent rendre lisible leur action, avancer des perspectives et ouvrir sur des propositions qui, au-delà des questions relatives aux gens du voyage, peuvent s'étendre à d'autres publics.

SIXIÈME PARTIE /

Perspectives et propositions

À l'issue de ce diagnostic, trois types de propositions émergent :
les nécessaires avancées d'ordre législatif, le développement d'actions
partenariales et les évolutions possibles en interne au sein du réseau Fnasat.

A- Les évolutions législatives et réglementaires

1- Accompagner la suppression de la loi de 1969 (Loi n° 6-3 du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes)

Il est nécessaire de faire disparaître, sur les documents officiels, les notions de commune de rattachement voire de « SDF » qui pénalisent les travailleurs indépendants auprès de la clientèle. La proposition de loi du député Raimbourg, validée en première lecture par la commission des lois de l'Assemblée nationale et en attente de discussion au Sénat vise la suppression de la loi de 1969.

Cette évolution législative permettrait l'utilisation de l'adresse de domiciliation comme adresse d'entreprise.

Ce changement de siège social d'entreprise devra être accompagné par les associations pour la mise en conformité auprès des administrations et des chambres consulaires.

2- Porter une nouvelle approche des métiers réglementés

Nombreuses sont les personnes qui souhaitent s'inscrire sur des activités telles que l'élagage, l'entretien d'espaces verts, le nettoyage de façades, la couverture et la peinture en bâtiment. La loi exige un diplôme de type CAP pour les exercer. Or, les diplômes correspondants couvrent des activités plus larges que celles proposées par ces entrepreneurs individuels.

La Fnasat préconise la création de niveaux de compétences intermédiaires reconnus (nouveaux codes NAF). Ces activités pourraient être accessibles dès la possession d'un CQP (Certificat de qualification professionnelle) ou CCP (Certificat de compétence professionnelle) Ainsi, les associations pourraient accompagner les travailleurs indépendants vers la formation et la qualification professionnelle.

3- Faire reconnaître officiellement le métier de récupérateur de matériaux recyclables

La pratique de la récupération de métaux est très répandue chez les Voyageurs. Reconnaître officiellement le métier de ferrailleur permettrait de cadrer et valoriser cette pratique puis,

comme le préconisait le rapport Derache¹⁵ remis au Premier ministre Ayrault, d'intégrer les récupérateurs dans une filière économique déjà existante, génératrice de revenus et protectrice de l'environnement. Des expériences sont aujourd'hui en cours et montrent toute la pertinence de cette reconnaissance. En effet, ces récupérateurs se forment afin de répondre aux exigences ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) et donnent une visibilité inédite aux collectivités sur les flux de métaux. Pour aller plus loin, les associations pourraient travailler conjointement avec les services de l'Etat afin de mettre en place une qualification professionnelle adaptée à ce métier.

B- Évolutions au niveau institutionnel

La priorité est de développer la synergie entre les différents acteurs et notamment dans le cadre de l'élaboration des schémas départementaux sur la base de diagnostics locaux.

1- Faciliter la prise en compte des travailleurs indépendants par Pôle emploi

Les activités exercées sont souvent saisonnières ou nécessitent un complément de revenus. Or aujourd'hui, il est difficile de s'inscrire et de bénéficier d'un accompagnement à Pôle emploi si l'on est travailleur indépendant. Rendre possible ce double statut, travailleur indépendant et demandeur d'emploi bénéficiant d'un accompagnement permettrait aux associations de travailler avec les institutions et les administrations pour l'accès à l'emploi.

2- Favoriser l'accès à la formation et à la professionnalisation

Des jeunes (12-25 ans)

Avec l'Éducation nationale créer des passerelles entre le CNED, les collèges, les dispositifs d'orientation et de formation des jeunes, la découverte de métiers, le monde de l'entreprise (conventions de stage).

Avec les conseils régionaux et les organismes de formation, mettre en œuvre des dispositifs de formation adaptés.

Créer des passerelles vers les missions locales pour une meilleure prise en compte de ces jeunes dans les dispositifs de droit commun et/ou proposer des actions spécifiques.

15. http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2014/09/dihal_rapport_gens_du_voyage_hubert_derache_2013.pdf.

Avec les DIRECCTE¹⁶ et les conseils régionaux, développer la prise en compte des compétences pour une individualisation de la formation :

- Poursuivre et développer l'individualisation des formations en lien avec les compétences déjà acquises (VAE ou dispositifs adaptés). Ces actions permettent la qualification en fin de parcours et les Voyageurs valorisent ainsi leurs compétences auprès de leur clientèle, assurent leurs travaux (biennale, décennale) et développent leurs entreprises en acceptant des chantiers plus importants,
- Professionnaliser les pratiques des travailleurs indépendants gens du voyage : stratégie commerciale : prospection et démarchage clientèle, outils de communication ; gestion comptable et financière de l'entreprise, sécurité au travail.

3- Sensibilisation et accompagnement au salariat

Auprès des jeunes de 12 à 18 ans

- Découverte des métiers et des entreprises par des animations/rencontres avec les professionnels, des visites et stages en entreprises.
Ces actions peuvent être mises en place avec les chambres consulaires, les missions locales, les centres information Jeunesse, les centres de formation (plateaux techniques)...

Auprès des adultes

- Découverte des métiers et des entreprises,
- Stages et ateliers de recherche d'emploi, de connaissance du monde de l'emploi salarié.

4- Avec l'ensemble des institutions, réduire la fracture numérique

Pour une partie du public gens du voyage, la dématérialisation nécessite un accompagnement sur la durée.

La dématérialisation des démarches ainsi que l'accès à internet, présentés comme des droits, sont en réalité posés comme des injonctions avec notamment l'application de pénalités ou un traitement retardé des dossiers papier.

La question du numérique est donc centrale dans l'accompagnement des publics et une démarche au plan national serait judicieuse. Les associations pourraient présenter un diagnostic et proposer des solutions adaptées afin que la Fnasat puisse les porter auprès de l'Agence nationale du numérique.

Par exemples :

16. Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

Avec les institutions : Caf, Pôle emploi, RSI, chambres consulaires, service des impôts des entreprises :

- Négocier un accès privilégié et direct à des personnes ressources pour répondre aux situations problématiques,
- Faire remonter aux ministères les difficultés de mise en œuvre du tout numérique,
- Réfléchir avec les organismes à l'amélioration de la communication et de l'accès au droit,
- Former les acteurs de l'intervention sociale à la pédagogie de l'utilisation des outils numériques avec la prise en compte de l'illettrisme.

Auprès des personnes :

- Accompagnement et formation des personnes à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication,
- Mise en place « de bornes informatiques » et formation à leur utilisation dans les accueils des structures.

5- Avec les organismes gérant des prestations sociales

Travailler à des supports didactiques de prévention de la fraude aux prestations. L'objectif est d'adapter ces supports aux personnes éloignées de l'écrit pour prévenir la sous-déclaration afin de ne pas rester dans la seule logique de contrôle de la fraude qui prévaut actuellement.

Rendre lisible, par un outil de simulation, l'incidence sur les droits sociaux de l'évolution du chiffre d'affaires.

6- Faire reconnaître par les institutions la place déterminante des femmes dans l'organisation sociale

Si l'on se place du point de vue de l'indice de développement humain (IDH) : certaines participent à la bonne gestion de l'entreprise. Elles sont en charge de tout ce qui touche aux droits sociaux, aux enfants et à la santé.

Selon les situations, il est important de leur donner la possibilité d'être dans une démarche d'insertion professionnelle (recherche d'emploi, travailleur indépendant ou formation) ou de participer à des ateliers thématiques.

Cette place devrait pouvoir être mieux prise en compte lors de la contractualisation dans le cadre du RSA par le développement d'ateliers thématiques.

C- Évolutions internes aux associations

1- Mutualiser les bonnes pratiques et les ressources des adhérents à la Fnasat

Les associations sont trop souvent isolées, un espace de mutualisation doit être mis en place et piloté sur la base de ce document. Cet espace aura pour objectif d'accompagner les évolutions internes aux associations.

Sur le plan de la réflexion de fond, cet espace pourrait par exemple développer les critères partagés sur l'utilité sociale du travail pour ces familles, afin de le faire valoir dans le cadre des commissions RSA.

Sur le plan opérationnel, il permettrait de mutualiser les actions autour de la formation adaptée, la VAE, les appels à projets communs, la recherche de partenariat et autres projets innovants.

2- Mettre en place un outil dématérialisé de veille, d'appui technique et de capitalisation des connaissances

En lien avec le service juridique de la Fnasat, cet outil abordera les problématiques récurrentes et spécifiques à l'insertion par l'économique. Il viendra en soutien aux techniciens sur des sujets tels que :

- La difficulté d'obtention d'une assurance professionnelle,
- Les informations d'ordre juridique et réglementaires,
- Le repérage des spécificités locales.

Cet outil pourra être complété par des vidéo-conférences ou autres supports sur des thématiques ou des partages de projet et retours d'expériences.

3- Animer des espaces collectifs d'usagers

Aménager des espaces collectifs d'apprentissage, d'expression et de participation permet de s'appuyer sur les ressources des personnes accompagnées, de développer les apprentissages sociaux et le processus d'insertion et d'intégration.

La mise en place d'ateliers collectifs, à partir de diagnostics des attentes et besoins des personnes, a plusieurs objectifs :

- L'autonomisation sur le plan administratif,
- La sensibilisation à l'informatique en partant des préoccupations des personnes autour de leur activité économique en particulier,
- La mutualisation des informations lors des échanges sur les pratiques professionnelles (sécurité, fidélisation...),

- L'information sur la sécurité au travail et les outils de fidélisation de la clientèle lors de ces mêmes ateliers : elle vient compléter les échanges d'expériences,
- Le développement des activités économiques et la valorisation des parcours de qualification par la visibilité des entreprises sur internet,
- La sensibilisation et l'accompagnement au salariat (définition du projet professionnel, orientation, découverte des métiers, missions intérimaires, droit du travail).

La mise en œuvre de ces ateliers nécessite des outils et des compétences notamment en techniques d'animation et donc des moyens en formation.

4- Créer, développer et aider à formaliser des structures de travail (groupement d'entreprises, SCOP, SCIC...)

Les marchés publics et le monde économique favorisent les moyennes structures à même de répondre aux chantiers proposés dans leur ensemble. Les associations de la Fnasat pourraient s'inspirer des expériences menées sur des regroupements de travailleurs indépendants au sein de structures collectives par exemple coopérative ou GIE. Ces structures seraient à même de se positionner sur des marchés publics et de répondre à des chantiers plus importants en proposant l'intervention de différents corps de métiers. On peut par exemple imaginer un regroupement familial en capacité de proposer tout service lié à l'habitat (nettoyage de toiture, ramonage, petits travaux : de maçonnerie, de décoration et d'entretien de jardin). Le regroupement de plusieurs entreprises individuelles d'espaces verts permettrait également de proposer des contrats d'entretien aux entreprises et pas seulement aux particuliers.

Conclusion

Les associations du réseau travaillent avec les personnes et les institutions sur l'aménagement ou la création de dispositifs originaux. Le premier est l'accompagnement post-crédation à moyen ou long terme des entreprises pour des personnes qui sans accompagnement ne sont pas en mesure de se maintenir dans une quelconque démarche d'insertion professionnelle que ce soit par l'activité indépendante ou le salariat. L'adaptation de formation ou de VAE pour des personnes en situation d'illettrisme, la création de sites Web et l'accompagnement à la prévention de la fracture numérique, la création de GIE dans le domaine de la récupération de métaux sont d'autres exemples.

Ces actions peuvent dans de nombreux cas être transposées à d'autres publics dont certaines caractéristiques sont semblables (illettrisme, fracture numérique, activités professionnelles non déclarées du fait de la complexité du parcours de création d'entreprise, craintes diverses devant les dispositifs dits « de droit commun »...). C'est ainsi que certains dispositifs (ex : formation en taille de vigne) mis en œuvre à destination des gens du voyage ont ensuite bénéficié à d'autres publics.

La Fnasat, soucieuse de réduire l'écart entre dispositif adapté et dispositif ordinaire, met en place tout au long de l'année des formations auprès des partenaires afin de transférer les compétences acquises en menant ces actions.

Par ailleurs, au niveau européen, favoriser des échanges autour des pratiques de chaque pays permet de bénéficier des avancées issues de systèmes différents. Avec l'arrivée des migrants qui rencontrent des difficultés similaires à celles des gens du voyage, les associations sont sollicitées pour que les personnes puissent créer leurs activités indépendantes.

Les associations interviennent en complémentarité des instances publiques et des grandes entités institutionnelles. Mais, comme posé en préambule, il ne s'agit pas de stigmatiser plus encore ce public par une « discrimination positive », les associations jouent un rôle de facilitateur et sont force de propositions.

Paris juin 2016

Annexes

ANNEXE 1 – PRÉSENTATION DE LA FNASAT

La Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage (FNASAT) a été créée en décembre 2004, de la réunion de l'association des Études Tsiganes et des unions d'associations Unisat (Union nationale des institutions sociales d'action pour les Tsiganes) et Unagev (Union nationale pour l'action auprès des Gens du voyage).

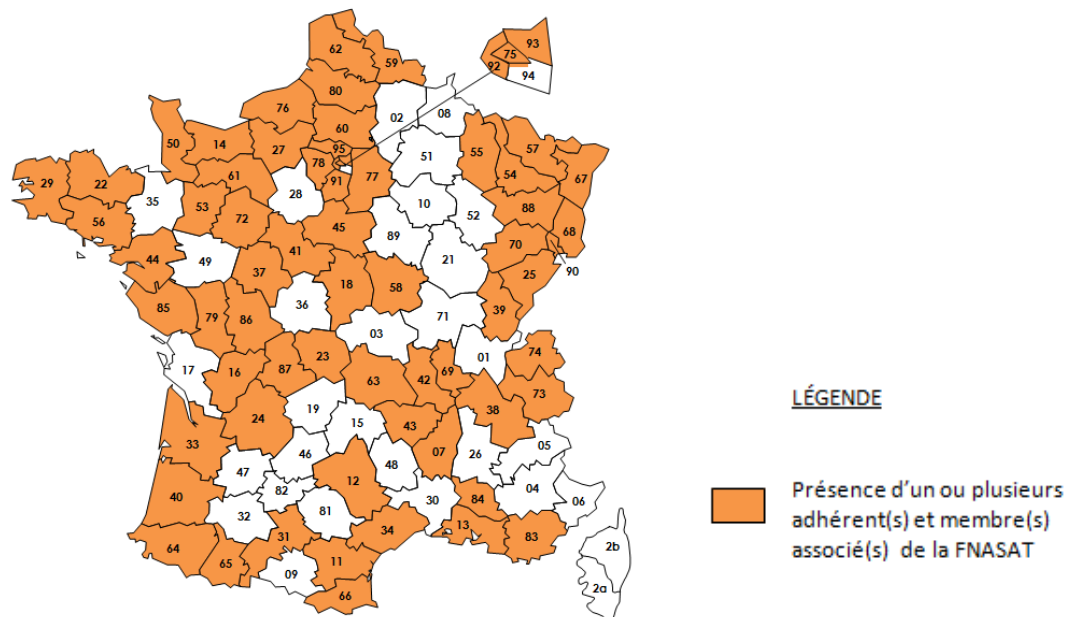
En cohérence avec une Charte des adhérents et pour travailler à son objet, la Fédération regroupe ses actions autour de quatre missions principales :

- Favoriser l'égalité de traitement et l'accès au droit pour les populations tsiganes et les Gens du voyage ;
- Être une interface entre les membres de la fédération et les acteurs institutionnels dans une démarche partenariale ;
- Diffuser information et connaissance en direction des acteurs locaux, institutions et grand public ;
- Favoriser l'évolution des textes et des pratiques.

La Fédération est statutairement composée :

- de membres actifs : associations engagées dans des actions en direction des gens du voyage ;
- de membres associés : associations, fondations, collectivités territoriales, ou institutions à caractère public ou privé, intéressés et concernés par les objectifs, les actions ou les services de la Fédération.

La FNASAT regroupe l'immense majorité des associations professionnelles impliquées quant aux situations relatives aux gens du voyage et à leur inscription dans les dispositifs publics.



Cartographie nationale de la présence des adhérents de la Fnasat – Gens du voyage

ANNEXE 2 – LA PRISE EN COMPTE DES PARTICULARITÉS DU PUBLIC FAIT LA SPÉCIFICITÉ DES ASSOCIATIONS « GENS DU VOYAGE »

« Les associations créent des espaces de transition et de mutation » Hélène Beaupère (ADAV33)

Particularités du public (n'englobe pas tous les gens du voyage) Constat global sur les travailleurs indépendants (auto-entrepreneurs et autres micro-entreprises)	Problèmes rencontrés	Difficultés auxquelles sont confrontées les structures généralistes de droits commun	Pratique et compétences des associations « gens du voyage »
Travail itinérant (Forains mais aussi commerçants et prestataires de services qui travaillent en se déplaçant)	Ces pratiques professionnelles impliquent des statuts, droits et obligations spécifiques qui ne sont pas toujours bien compris (ex. : beaucoup de jeunes pensent travailler légalement car l'activité du père (n° de Siret) est indiquée sur leur livret de circulation)	Méconnaissance de ces pratiques, droits et obligations civiques (ex. : livrets de circulation, récépissé de consignation...)	Expertise avec mise à jour par la Fnasat concernant cet environnement juridique. Information du public et soutien dans les démarches. Appui et information auprès des acteurs (sociaux ou administratifs) non avertis.
Culture du travail indépendant	N'envisagent pas de travailler sous l'autorité d'un tiers	Les personnes ne veulent pas s'adresser au Pôle emploi (aspect administratif et peur des contraintes)	Travail sur les représentations et simplification (notamment par la médiation) des rapports avec Pôle emploi, agences d'intérim... Mettre en valeur des parcours salariés : exemplarité
Multi-activités activités professionnelles variées et souvent saisonnières	Législations multiples Complexité : lien entre mobilité et type d'activité exercée	Méconnaissance des différentes législations et du rapport entre déplacement et activité économique	Au fait des différentes législations et modalités des pratiques (saisons, déplacements...) afin de proposer un accompagnement plus pertinent

Particularités du public	Problèmes rencontrés	Autres structures	Associations « gens du voyage »
<p>Illettrisme et analphabétisme</p>	<p>Difficultés de gestion administrative de l'entreprise notamment déclarations (Caf, RSI, impôts) avec risque de précarité si documents mal remplis (arrêt du RSA, de la CMU)</p> <p>Beaucoup de TI sont dépendants pour leur gestion administrative Anxiété, stress, vis-à-vis de tout ce qui est administratif</p> <p>Tendance à vouloir s'en remettre à d'autres et manque de confiance en eux pour faire eux-mêmes (demande souvent validation)</p>	<p>Les organismes de gestion ont du mal à s'adapter car cela nécessite un accompagnement parfois « lourd ».</p> <p>Les administrations ne jouent pas le rôle d'écrivain public : Ex. : refus à la poste de remplir les mandats.</p> <p>Représentations sur ce public, accueil souvent difficile</p> <p>Certains cabinets comptables proposent leurs services sans, semble-t-il, spécifier que le paiement de leur prestation ne comprend pas le règlement des cotisations et des différentes charges. Certains travailleurs indépendants pensent que le cabinet prend en charge la gestion dans sa globalité. De ce fait, il n'y a ni implication ni apprentissage vers l'autonomie et souvent accumulation de dettes.</p>	<p>- Suivi administratif adapté (facilité par la domiciliation et la gestion du courrier) : maintien à flot des personnes grâce à l'aide administrative (connaissance des interactions TI/RSA), création de modèles (facturier, cahier de recettes...)</p> <p>- Travail sur l'autonomie en fonction des capacités des personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Ateliers de gestion/éviter les frais bancaires par une bonne gestion o Information droits et devoirs notamment citoyenneté <p>- Travail sur les conditions du développement par une approche globale (habitat, santé, insertion...)</p> <ul style="list-style-type: none"> o À partir d'un diagnostic global (personne et famille), recherche de solutions adaptées o Le développement nécessite une situation sociale suffisamment stable (les compétences des collègues sur la santé, la scolarisation, l'habitat, sont sollicitées dans ce but). o Si les associations sont efficaces à traiter ses problèmes administratifs, la confiance ainsi établie engagera plus facilement le public à se saisir des offres d'insertion o Établir un diagnostic de l'évolution des personnes, en équipe

			<p>(transversalité des domaines de compétence), donne une idée des évolutions envisageables et des actions à mener.</p> <ul style="list-style-type: none">○ L'auto-évaluation (en fin d'atelier) est un outil utile pour mesurer l'impact des actions menées notamment collectives. <p>Depuis le début du RMI, ces actions ont permis à de nombreuses personnes d'être bien plus à l'aise et plus autonomes. Elles se sont approprié la responsabilité de la gestion de leur activité professionnelle.</p>
--	--	--	--

Particularités du public	Problèmes rencontrés	Autres structures	Associations « gens du voyage »
Victimes de discrimination	<p>Préjugés des clients potentiels (faciès, nom de famille, non sédentarité).</p> <p>Leur statut de non sédentaires (problème des mentions « SDF » « rattachement », adresse postale) accentue l'effet de non fiabilité.</p> <p>La pratique du porte à porte est souvent mal perçue par les personnes démarchées. Elle est répandue chez ce public, ce qui n'arrange pas la perception que les personnes en ont.</p> <p>Attitudes liées au sentiment de rejet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Repli communautaire, ○ Sur la défensive et stratégies de contournement par crainte d'être bousculés dans leur organisation familiale et professionnelle, ○ Pression faite aux travailleurs sociaux : demandes de réponses et de solutions immédiates. <p>Victimisation : tendance à penser que tout ce qui va mal est dû au fait qu'ils sont gens du voyage (ex. : clients qui n'appellent pas).</p>	<p>Un accueil ordinaire peut-être vécu comme rejetant</p> <p>Exigences normatives des organismes de gestion</p>	<p>Prise en compte de cet aspect afin qu'ils se sentent respectés et pris en considération dans leur dignité, par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Une prise de recul (éthique) par rapport à l'injonction sociétale (insertion) qui peut être trop directe, intrusive dans leur vie privée, disproportionnée par rapport à leurs possibilités et décalée par rapport à leurs aspirations (obligation de travail pour les 2 conjoints, orientation vers des organismes sans leur adhésion, exigence d'activité indépendante viable...). ○ La mise en confiance par le dialogue, l'intérêt porté à leur culture et la possibilité de recevoir les familles et pas seulement individuellement. ○ L'absence de directivité dans l'aide à la gestion de leur activité, mais plutôt accompagnement à l'autonomie : c'est à leur initiative qu'ils viennent. On fait avec eux et non à leur place. ○ L'utilisation des contraintes liées au RSA comme des opportunités de faire bouger les marques des deux côtés, celles du public et celles des institutions du RSA. <p>Confrontation entre attentes et réalités : D'un côté les institutions attendent une sortie</p>

			<p>du RSA par l'utilisation des moyens d'insertion mais les gens du voyage ne sont pas forcément prêts en tout cas à court terme. De l'autre côté, les gens du voyage vont considérer le RSA comme un dû (voire une promotion), les associations ont alors un rôle d'information sur la contrepartie à la solidarité et travaillent à faire accepter cette contrainte afin que les bénéficiaires se saisissent des offres d'insertion.</p>
--	--	--	--

Particularités du public	Problèmes rencontrés	Autres structures	Associations « gens du voyage »
<p>Transterritorialité : Les personnes vivent sur plusieurs territoires (famille, travail...).</p>	<p>Actes administratifs sur différentes régions qui en compliquent la gestion.</p>	<p>Renvoi des personnes vers les administrations même lorsque celles-ci sont géographiquement éloignées.</p>	<p>Les associations veillent à privilégier un ancrage administratif territorial afin de simplifier les démarches et permettre une meilleure autonomie (ex. : prendre une commune de rattachement sur le département où il y a une réalité de vie plus prégnante et faire suivre l'ensemble des attaches administratives, ex. : registre du commerce, RSI...).</p>
<p>Déplacements pour des motifs familiaux, professionnels ou religieux.</p>	<p>Difficulté de la gestion du courrier à distance sur les périodes de voyage.</p>	<p>Les CCAS ne font pas, en général, le renvoi du courrier en poste restante.</p>	<p>La domiciliation souvent proposée par les associations (accord préfectoral) permet des contacts réguliers notamment pour le renvoi du courrier en poste restante et donc une connaissance des déplacements. Cela permet aussi d'identifier les problèmes récurrents qui peuvent être réglés en informant ou en travaillant avec les organismes (Caf, RSI...).</p> <p>Certaines informations peuvent ainsi être transmises (ex. : nouvelles législations) et expliquées (ce qui évite souvent des interprétations erronées).</p>

Particularités du public	Problèmes rencontrés	Autres structures	Associations « gens du voyage »
<p>Discontinuité de leur implication ; Elle est notamment liée aux déplacements.</p>	<p>Un suivi irrégulier.</p>	<p>Les organismes de gestion ont des difficultés à prendre en compte ces contraintes et le public n'adhère pas aux dispositifs qui nécessitent des rendez-vous réguliers et répétitifs.</p>	<p>Les associations adaptent le suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Maintien d'un contact même téléphonique (avec la domiciliation, le courrier est lu et expliqué au fur à mesure). ○ Prise en compte de l'organisation des TI pour favoriser leur implication dans les actions proposées (ex. : formation en entrées et sorties permanentes sur des périodes d'activité économique réduite).

Particularités du public	Problèmes rencontrés	Autres structures	Associations « gens du voyage »
<p>Mode de vie en groupe.</p> <p>Les informations circulent très vite et très largement (géographiquement et en nombre de personnes).</p>	<p>Déformation de l'info : risque de malentendus (sur les offres d'insertion, les devoirs, les obligations...).</p> <p>Ils se forgent collectivement des représentations et justifient ainsi certains de leurs choix.</p> <p>Ils auto-évaluent leurs compétences (ex. : disent savoir tout sur la sécurité au travail). Sont peu ouverts aux informations qui leurs sont communiquées et peu enclins à une remise en question de leur pratique professionnelle.</p>	<p>Malentendus</p> <ul style="list-style-type: none"> o Ne peuvent traiter certaines demandes (aide financière par ex.) car la situation familiale est différente de celle du cousin et ce n'est pas évident de donner les explications adéquates pour que ce soit accepté. o Semblent parfois venir en groupe pour faire pression – cela peut être le cas si la réponse n'est pas comprise et réactive le sentiment d'être discriminé. 	<p>Prise en compte de ces fonctionnements : explication adaptée à ce qui peut être compris dans leur contexte.</p> <p>Travail en réseau des associations (région et national) pour apporter les réponses les plus judicieuses en tenant compte et en s'enrichissant des différences entre les départements ; échanges de bonnes pratiques, repérage des difficultés redondantes...</p> <p>Création de passerelles entre leur monde professionnel et celui des sédentaires (notamment par la formation professionnelle).</p>

Particularités du public	Problèmes rencontrés	Autres structures	Associations « gens du voyage »
<p>Rapport aux « bénéficiaires » : le « reste à vivre ».</p> <p>Travail au jour le jour pour assurer les dépenses quotidiennes (beaucoup font les courses tous les jours).</p>	<p>Doutes sur leurs déclarations.</p> <p>Confusion entre le budget familial et les revenus professionnels (idée que le bénéfice est ce qui doit rester après les dépenses quotidiennes).</p> <p>Crainte de sortir du RSA, de perdre les droits qui y sont associés et de ne plus bénéficier du suivi social, de perdre la CMU, de voir les charges augmenter.</p>	<p>Les organismes ayant affaire à ces attitudes sont souvent mal à l'aise avec ce fonctionnement</p> <p>En privilégiant la notion de rentabilité, ne sont pas pris en compte des aspects positifs de l'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> o contacts sociaux, o équilibre personnel (raison d'être), o statut/valorisation des savoir-faire, o exemplarité vis-à-vis des enfants et transmission des savoir-faire, o forme d'autonomie, o dynamique (se lever), o voyager donne le moral, o apprentissage de la gestion administrative. 	<p>Prise en compte de la sous-déclaration dans le but de comprendre où ça bloque.</p> <p>Travail sur leurs représentations (fonction et sens du RSA, vision à long terme de l'économie familiale...).</p> <p>Introduire de nouvelles perspectives en lien avec ce qui peut être promotionnel pour eux (s'ils déclarent plus alors les banques prêteront et possibilité achat terrain ? droit à l'aide au logement).</p> <p>Travail sur la crédibilité des déclarations (calcul ensemble des entrées et sorties).</p> <p>Explications sur les risques en cas de fraude.</p> <p>Infos sur la sortie du dispositif RSA, CMU... pour démystifier les conséquences.</p>

Particularités du public	Problèmes rencontrés	Autres structures	Associations « gens du voyage »
Culture du travail en famille.	Travail non déclaré car vécu comme une entraide familiale ou une formation à la vie professionnelle.	Aucune sauf en cas de contrôle de la répression des fraudes.	<p>Repérage des personnes non déclarées (grâce à la globalité du suivi : exemple à l'occasion d'un entretien de CER ou d'une rencontre sur le terrain).</p> <p>Information sur les droits et obligations et travail de légalisation (ex. : plusieurs personnes peuvent être AE sans déséquilibrer le budget familial).</p> <p>Aide à la création d'entreprise et soutien à long terme sur la gestion administrative.</p>
Ne pensent pas forcément en termes de développement.	S'il n'y a pas de développement de leurs entreprises il n'y aura pas autonomie financière à terme.	Certains organismes mettent la barre trop haute en termes d'objectif (sortie du RSA).	<p>Connaissance des activités pour proposer des idées de développement à leur portée.</p> <p>Sur la base de la « confiance », un accompagnement peut être réalisé vers du droit commun ou si le cap est trop dur à passer, création d'une offre adaptée (exemple de la VAE de façadier peintre...).</p> <p><u>Point négatif : manque de formation des intervenants dans le domaine du développement d'activité.</u></p> <p>Inviter les enfants à varier les activités (sortir de la reproduction familiale).</p>

Particularités du public	Problèmes rencontrés	Autres structures	Associations « gens du voyage »
<p>Absents des dispositifs de droit commun (du fait de leurs propres représentations ou de leur expérience négative).</p>	<p>Ne saisissent pas toutes les opportunités pour évoluer.</p> <p>Ne font pas confiance de prime abord.</p> <p>Ne souhaitent pas être « bousculés » dans leur organisation.</p>	<p>Non sollicitées.</p> <p>Lorsqu'ils sont inscrits sur ces dispositifs (PLIE, Pôle emploi...) ils n'adhèrent pas au suivi car ce qu'on leur demande (continuité et régularité des RDV, suivi individuel...) n'a pas de sens pour eux. Ils n'y voient pas leur intérêt.</p>	<p>Accueil non discriminant sans pour autant « protéger »¹⁷ qui permet à long terme une confiance suffisante pour aller au-delà de la demande première.</p> <p>Travail sur les représentations dans les 2 sens, accompagnements, préparation des entretiens avec les administrations pour faciliter les démarches.</p> <p>Connaissance du public qui permet de venir en appui des travailleurs sociaux de droit commun (entretien en binôme), explications (par exemple sur l'agressivité), formation des acteurs (conseils généraux, milieu infirmier...).</p> <p>Travail à moyen et long terme pour voir évoluer certains « comportements » (ex. : politesse au téléphone, ponctualité, rapport aux obligations légales du TI...)</p> <p>Co-construction avec le public et méthodes participatives : pour des projets qui font sens pour eux et les mobilisent.</p>

¹⁷ Différence entre PROTECTION et mise en CONFIANCE : la confiance permet la prise de risque et donc permet d'aller plus loin, il s'agit d'oser faire par soi-même, le principe sinon est de faire avec (et non à la place de).

Particularités du public	Problèmes rencontrés	Autres structures	Associations « gens du voyage »
Peu sensibilisés à l'intérêt d'être assurés pour leurs activités.	Travail sans assurance.	Cabinets d'assurances assez réfractaires.	Sensibilisation (risque d'endettement à vie, aide juridique en cas de litige...). Orientation vers des cabinets d'assurance ouverts à ce public.
Peuvent être assez surprenants dans leurs demandes.	Décalage entre les besoins qu'on leur voit (apprendre à lire et écrire) et leurs attentes (créer un site internet).	Tendance à vouloir les faire entrer dans des schémas classiques.	À l'écoute des attentes qui sont souvent des stratégies d'adaptation et révèlent des capacités de créativité et d'innovation (ex. : collaboration entre père analphabète et fils lettré pour créer le site internet). Le site internet permet d'orienter la clientèle vers des informations complètes plutôt que les sites sur lesquels on ne trouve que l'indication du rattachement administratif et parfois même la mention « SDF ».